

**PROJET
ÉDUCATIF
2016-2019
2★11 ANS**



SOMMAIRE

Édito	p 3
Le Projet Educatif de Territoire	p 4
Le Projet Educatif de Territoire 2013-2016	p 4
Les principaux retours des différentes consultations	p 5
Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2016-2019	p 6
Les objectifs éducatifs généraux	p 7
Contribuer à l'épanouissement des enfants	p 8
Favoriser la socialisation de l'enfant	p 9
Renforcer la citoyenneté	p 10
Lutter contre les inégalités.....	p 11
Renforcer le lien école / périscolaire / familles	p 12
Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles	p 13
Les moyens	p 14
Le personnel	p 14
Les structures	p 17
L'offre de loisirs faite aux enfants	p 18
Des outils	p 21
Des partenaires privilégiés	p 22
Un suivi et une évaluation permanente du projet éducatif	p 26

ÉDITO

Pour ce nouveau projet éducatif de territoire 2016-2019, nous avons souhaité choisir « le renforcement de la citoyenneté » comme axe fort. Des actions existent déjà comme l'expérimentation de la médiation par les pairs lancée à l'école Ernest Pérochon à l'automne 2015. Il s'agit maintenant de les amplifier en permettant aux enfants de réfléchir sur les comportements à adopter, en s'appuyant sur leur vécu, mais aussi en rebondissant sur l'actualité.

Les valeurs de la République sont au cœur de cet apprentissage : liberté, égalité, fraternité, sans oublier la laïcité. Permettre aux plus jeunes d'appréhender et de comprendre ces valeurs, c'est les préparer à être des jeunes puis des adultes à l'aise avec notre bien commun qu'est le vivre ensemble.

Jérôme Baloge
Maire de Niort



Depuis de nombreuses années, la Ville de Niort s'est dotée d'une politique éducative ambitieuse, en considérant que les temps périscolaires et extrascolaires représentent des moments éducatifs à part entière. Cela s'est traduit par un engagement fort de la collectivité :

- sur les temps scolaires avec de nombreux moyens mis à disposition des équipes éducatives,
- par un soutien accru et une mise en valeur des projets pédagogiques,
- avec un travail quotidien pour un accueil de qualité sur les différents temps scolaires, péri et extra scolaires,
- avec un renforcement de la coordination des actions menées.

C'est tout naturellement que la Ville a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, en s'appuyant sur son expérience en matière d'animation périscolaire, sur un réseau associatif important et de nombreux professionnels de l'animation.

Les principaux axes de cette politique :

- offrir à tous les enfants scolarisés un service public d'animation périscolaire et un accueil de loisirs sur les temps non scolaires
- proposer des activités diversifiées et de qualité, adaptées à leurs besoins et qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement
- proposer ces activités à tous les enfants, sans aucune forme de discrimination

Le recours à des professionnels de l'animation permet à la Ville de s'appuyer sur des équipes qualifiées capables de créer les meilleures conditions possibles pour permettre aux enfants dont ils ont la responsabilité de profiter pleinement des activités proposées.

La ville a souhaité formaliser dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) l'ensemble des actions éducatives qu'elle souhaite mener sur les différents temps et leurs articulations. Le PEDT s'inscrit dans le prolongement du partenariat mis en oeuvre avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse.

Si le PEDT fixe le cap et des objectifs éducatifs précis, il est aussi un outil vivant qui doit pouvoir évoluer au rythme des évaluations, ce qui a été le cas au cours de la période 2013-2016.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le PEDT vise à donner de la cohérence au parcours éducatif de chaque enfant au travers des activités qui lui sont proposées. Si le PEDT est à l'initiative de la collectivité, il engage les différents partenaires à se coordonner pour une meilleure articulation des interventions sur les différents temps de vie des enfants.

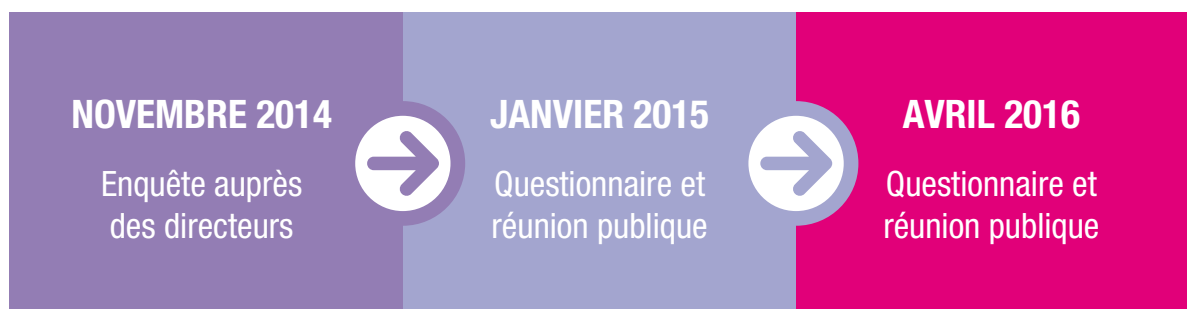
Le PEDT permet de mettre en oeuvre des actions correspondantes aux besoins éducatifs des enfants. Tout en respectant les compétences de chacun, il favorise également les échanges entre les différents acteurs contribuant ainsi à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités.

Le Projet Educatif de Territoire 2013-2016

Signé en décembre 2013, il s'inscrit dans une démarche plus globale, menée par la Ville en 2012, avec l'élaboration d'un Projet Educatif Global (PEG) au cadre plus large que les enfants d'âge scolaire.

Il a fait l'objet d'un avenant en 2015 avec l'intégration de 3 établissements d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat ; Sainte-Thérèse / Saint-André, Notre-Dame / Saint-Joseph et Saint-Florent. Dans le cadre de la réforme, ces établissements ont proposé diverses activités encadrées par des animateurs spécialisés ou reconnus pour leurs compétences et ont fait appel à des associations niortaises.

La Ville de Niort a décidé d'associer régulièrement tous les acteurs (parents, professionnels, institutions) pour faire évoluer le dispositif arrêté en 2013. Des questionnaires et/ou réunions publiques ont été organisés ces 3 dernières années pour rapprocher les points de vue des différents partenaires, tous préoccupés par la réussite des élèves et le bien-être des enfants.



Les principaux retours des différentes consultations

RYTHMES SCOLAIRES

- Pas de demande d'allongement de la pause méridienne, un travail doit être mené sur la qualité de la prise en charge, la formation du personnel et le contenu des activités
- Réflexion à mener sur le temps 16h-16h30 avec l'organisation du goûter sur ce temps et le démarrage des activités
- Réinstaurer une restauration le mercredi
- Faciliter l'accès des centres de loisirs aux plus petits après la classe le mercredi

CONTENU / ORGANISATION

- Temps méridien : redéfinir la place accordée aux activités périscolaires sur ce temps, rééquilibrer l'offre d'ateliers entre le soir et le midi
- Activités périscolaires (APS) : trouver une complémentarité avec l'école
- Réfléchir au mode de participation aux ateliers : adulte incitateur, registre, etc...
- Développer des projets entre la maternelle et l'élémentaire d'un même groupe scolaire
- Bien définir les ressources allouées aux temps périscolaires : moyens humains (qualification, formation, effectifs), espaces dédiés dans les écoles (préau, bibliothèque, salles), rechercher des mutualisations

COMMUNICATION / ECHANGES

- Améliorer la visibilité entre les temps scolaires et périscolaires : trombinoscope des personnes présentes sur l'école, participation des agents municipaux aux réunions de rentrée
- Améliorer la communication vers les familles, faire participer les enfants à l'élaboration des messages, privilégier les informations visuelles pour faciliter la compréhension : mots dans le cahier, affichage avec un code couleur, etc...
- Mettre en place des échanges réguliers sous forme d'ateliers avec l'intervention de professionnels, des échanges de pratiques, et faire un retour sur les idées et propositions émises
- Concernant les APS en maternelle, souhait d'une information plus précise et personnalisée pour réponse aux questions : que fait mon enfant et avec qui ?



© Darré



LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour la période 2016-2019

LE PEDT 2016-2019 TIENT COMPTE DES CONSULTATIONS ET DES ATTENTES DES DIFFÉRENTS ACTEURS

- Rétablissement de la restauration le mercredi dans les écoles
- Mise en place d'une demi-heure de garderie le mercredi après l'école
- Réorganisation des circuits de bus pour faciliter l'accès des centres de loisirs aux plus petits
- Rédaction d'une charte du temps méridien pour clarifier le rôle de chaque acteur
- Evolution de l'offre périscolaire en maternelle, avec l'intervention d'animateurs
- Amélioration de la communication vers les familles

LE PROJET 2016-2019 INTÈGRE ÉGALEMENT DEUX ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Un contrat ville avec un nouveau périmètre qui comprend 5 écoles : les 3 écoles du Réseau d'Education Prioritaire (REP), Pérochon, Zay, Zola mais aussi Coubertin et Ferry, territoire où l'intervention publique est plus importante,
- La volonté municipale de développer un programme d'actions autour de la citoyenneté qui sera décliné sur l'ensemble des groupes scolaires.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2016-2019

Le PEDT concerne 3 écoles privées et l'ensemble des écoles publiques situées sur le territoire.

Il s'adresse à 4 420 élèves scolarisés dans le public et 721 élèves des établissements d'enseignement privé, soit un total de **5 141 élèves** (y compris les élèves en classes spécialisées).

Cet effectif se répartit comme suit :

- 1 868 en maternelle
- 3 273 en élémentaire

ÉCOLES PRIMAIRES

- Agrippa d'Aubigné
- La Mirandelle • George Sand • Ernest Pérochon (REP) • Emile Zola (REP) • Jean Zay (REP)
- Ste-Thérèse / St-André
- Notre-Dame / St-Joseph
- St-Florent

ÉCOLES MATERNELLES

- Louis Aragon
- Paul Bert • Les Brizeaux
- Ferdinand Buisson • Pierre de Coubertin • Jules Ferry • Jean Jaurès
- Jean Macé • Jules Michelet
- Jean Mermoz • Louis Pasteur
- Jacques Prévert
- Edmond Proust

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- Louis Aragon
- Paul Bert • Les Brizeaux
- Ferdinand Buisson • Pierre de Coubertin • Jules Ferry • Jean Jaurès
- Jean Macé • Jules Michelet
- Jean Mermoz • Louis Pasteur
- Jacques Prévert
- Edmond Proust

CENTRES DE LOISIRS

- Les Brizeaux : **mercredis et vacances (hors Toussaint)**, 2-11 ans, 140 places
- Chantemerle : **mercredis et vacances (hors Noël)**, 4-11 ans, 120 places
- Pérochon : **Toussaint**, 2-4 ans, 48 places
- Centre complémentaire : **été**, 2-11 ans, 120 places

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS GÉNÉRAUX

Contribuer à l'épanouissement des enfants

- Favoriser l'enrichissement de chaque enfant
- Permettre le développement de l'autonomie
- Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant

Favoriser la socialisation

- Aider à l'apprentissage de la vie collective
- Favoriser la mixité
- Animer le vivre ensemble

Renforcer la citoyenneté

- Promouvoir les valeurs de la république et encourager la participation citoyenne
- Favoriser la compréhension des enjeux interculturels et la solidarité
- Prévenir des risques

Lutter contre les inégalités

- Adapter la politique tarifaire
- Promouvoir l'égalité des chances
- Renforcer l'accompagnement dans les écoles des quartiers sensibles prioritaires
- Permettre un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap (ESH)

Renforcer le lien école / périscolaire / familles

- Reconnaître l'intérêt et la place de chaque acteur dans le parcours éducatif de l'enfant
- Assurer la continuité éducative par une concertation permanente

Mettre en oeuvre un projet spécifique pour les maternelles

- Adapter le dispositif d'animation au rythme des enfants de moins de 6 ans
- Mettre en place des actions "passerelles" avec l'élémentaire.

Contribuer à l'épanouissement des enfants

FAVORISER L'ENRICHISSEMENT DE CHAQUE ENFANT

Les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme de chaque enfant et doivent lui permettre de découvrir et développer ses talents. Elles favorisent aussi la mobilisation des connaissances acquises et leur utilisation sur des temps plus ludiques, et ainsi donner du sens aux apprentissages.

La diversité des activités proposées aidera l'enfant à enrichir sa personnalité avec pour principal objectif de le mettre en situation de réussite. C'est pourquoi, en plus d'une offre culturelle et sportive, des animations autour de l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable seront proposées.

Pour diversifier l'offre d'activités et ainsi atteindre ces objectifs, la Ville fait appel à des intervenants extérieurs.

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

Les activités proposées doivent permettre à l'enfant de se repérer, d'apprendre à respecter son environnement, d'acquérir de l'autonomie. L'enfant doit être volontaire et être valorisé dans ses choix.

L'éducation motrice et l'expression corporelle, notamment dans

les activités sportives et artistiques permettent de mieux découvrir son corps.

Des actions de tutorat entre élèves et de sensibilisation par des professionnels aideront les plus jeunes à acquérir des automatismes dans les comportements d'hygiène, de santé et de sécurité.

A certains moments, afin de valoriser ses comportements responsables, l'enfant disposera d'accès libre à certains espaces comme les bibliothèques ou les ludothèques de l'école et se verra confier des missions ou des tâches.

RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT

L'équipe d'animation sera attentive aux besoins des enfants et veillera à ce que chacun s'y retrouve. Des lieux appropriés aux activités et aux temps de détente seront mis en place pour que l'enfant prenne des repères et se sente dans un environnement sécurisant. Ces différents temps sont à organiser indifféremment sur chacun des sites de façon concertée.

Chaque enfant évolue différemment et a besoin de se retrouver seul à occuper son temps libre, ou bien à l'occuper avec d'autres enfants. Des temps calmes seront instaurés sur le temps méridien avant la reprise des activités scolaires afin de faciliter cette transition.



Favoriser la socialisation

AIDER À L'APPRENTISSAGE DE LA VIE COLLECTIVE

L'enfant doit prendre conscience de ses droits, apprendre à respecter son corps, faire respecter son intégrité et doit également respecter celle des autres enfants et adultes.

Le respect de chacun est nécessaire à tout projet collectif. L'enfant doit être responsabilisé, apprendre à respecter les règles de vie, d'hygiène et participer à leur élaboration. Il s'agit de favoriser la reconnaissance de l'autre et l'intérêt de préserver l'environnement.

Tout manquement aux devoirs et aux règles de vie collective donneront lieu à des mesures réparatrices proportionnelles à la faute commise, limitées, justes et équitables. Les comportements violents, physiques ou verbaux, de toutes natures sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

La participation des enfants à tous les moments de la vie collective doit leur permettre d'apprendre à vivre ensemble. Les adultes encadrant les y aideront en adoptant une attitude éducative et bienveillante, en leur garantissant sécurité physique et psychoaffective, en leur expliquant et en les stimulant, en montrant l'exemple et en se rendant disponibles et à l'écoute.

FAVORISER LES MIXITÉS

Les activités sont organisées afin que tous les enfants, quel que soit leur milieu et leur origine, puissent y participer. Elles permettent de faire l'apprentissage de l'égalité entre garçons et filles, ainsi que l'expérience des mixités sociales, générationnelles et culturelles.

La participation d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires comme aux activités de loisirs collectifs sera favorisée.

ANIMER LE VIVRE ENSEMBLE

Les enfants doivent être acteurs pour entretenir une ambiance agréable au sein de l'école. Certains seront sensibilisés à la résolution de conflit afin de devenir médiateur auprès de leur camarade. D'autres rencontreront les agents qui œuvrent à l'école et dans le quartier pour mieux les connaître et comprendre l'intérêt de leurs missions de service public. Ces actions contribueront à mieux respecter les personnes, leur travail et leur environnement.

La création d'un temps fort annuel, sous forme d'un après-midi récréatif et festif où les familles peuvent découvrir une partie des réalisations de leurs enfants ainsi que les productions des autres écoles contribue à favoriser le lien social.



Renforcer la citoyenneté

PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'organisation sur les temps scolaires et périscolaires des élections des conseillers municipaux enfants, de « débats citoyens » contribuera à développer l'esprit critique et l'éveil d'une conscience citoyenne.

La Ville participe à cet apprentissage du respect, du partage, de la citoyenneté et des valeurs de la République en :

- animant des ateliers pour rappeler aux enfants les valeurs fondatrices républicaines de « Liberté », d' « Egalité » et de « Fraternité », leur expliquer la laïcité et leur permettre de comprendre leurs devoirs pour bien défendre leurs droits ;
- en favorisant la création de manifestations ou de temps forts sur des thématiques de société (lutte contre le racisme, développement durable, droits de l'enfant, égalité homme/femme, droits et devoirs civiques...)

FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX INTERCULTURELS ET LA SOLIDARITÉ

Pour combattre les préjugés, fêter la paix et les droits de l'Homme, la Ville proposera une ouverture sur le monde par une découverte de la langue française, des cultures et des langues, du local à l'international.

La fraternité sera valorisée au travers d'actions solidaires d'entraide et de dons, de jumelage avec des écoles de pays d'autres continents,...

PRÉVENIR DES RISQUES

Garantir la sécurité physique et psychologique des enfants est la première mission confiée aux adultes encadrant, éducateurs. La prévention des risques auprès des enfants y contribue en les rendant acteurs de leur propre sécurité.

Au travers des conférences, d'ateliers pratiques et de jeux, les enfants seront sensibilisés à la sécurité routière, aux premiers secours. Ainsi ils seront mieux armés pour lutter contre les violences à l'école et se protéger des dangers domestiques ou de ceux liés à l'usage des médias (internet et réseaux sociaux).



Lutter contre les inégalités

ADAPTER LA POLITIQUE TARIFAIRE

Pour permettre l'égalité d'accès aux animations et une réelle mixité sociale, une tarification en fonction du quotient familial a été établie afin que le coût ne constitue pas un frein à la participation des enfants.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le loisir éducatif est une source d'égalité des chances. Il permet de donner à un plus grand nombre l'accès à des pratiques culturelles et sportives. Il offre un complément aux apprentissages scolaires notamment pour les enfants qui ne peuvent s'appuyer sur un accompagnement familial. La généralisation et l'uniformisation du fonctionnement des études surveillées et des devoirs en autonomie seront travaillées en collaboration avec les enseignants de chaque école afin que les enfants qui en ont le plus besoin puissent en bénéficier.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ÉCOLES DES QUARTIERS SENSIBLES PRIORITAIRES

Le dispositif d'accueil périscolaire est renforcé dans les écoles élémentaires des quartiers Clou Bouchet, Tour-Chabot-Gavacherie, Pontreau et Colline Saint-André. Cette action est inscrite au Contrat de ville 2015-2020 qui ambitionne de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Ces écoles bénéficieront ainsi :

- de la programmation d'une offre complète et diversifiée d'activités périscolaires avec application d'un taux d'interventions associatives supplémentaire par rapport aux autres écoles municipales ;
- de l'organisation de projets d'animation partenariaux et de temps forts, favorables à l'ouverture de l'école sur le quartier ;
- du renforcement de l'encadrement au-delà des normes réglementaires avec du personnel périscolaire formé spécifiquement par rapport aux problématiques vécues (résolution de problèmes et gestion des conflits, communication bienveillante,...)

PERMETTRE UN ACCUEIL SPÉCIALISÉ POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ESH)

La participation des enfants en situation de handicap à des activités périscolaires sera facilitée par la mise en oeuvre d'activités adaptées.

L'accès aux loisirs et des conditions d'accueil optimales, seront garantis avec la mise en oeuvre :

- d'un protocole d'accueil spécifique : rencontre préalable de l'enfant et de ses parents avec le directeur de centre et son équipe d'animation, aménagement du rythme de l'enfant, procédures de vie quotidienne, encadrement spécifique ;
- d'une coordination des moyens et un échange d'information avec les services de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).



Renforcer le lien école / périscolaire / familles

RENCONNAITRE L'INTÉRÊT ET LA PLACE DE CHAQUE ACTEUR DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF DE L'ENFANT

La co-éducation sera recherchée entre les équipes d'animation, enseignantes et les parents d'élèves.

Enseignants et équipes d'animation s'occupent des mêmes enfants dans un même espace à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de rechercher l'articulation la plus cohérente ou l'harmonisation entre les fonctionnements de chaque équipe au niveau :

- de l'utilisation partagée des locaux et des salles
- des règles de vie collective (charte périscolaire et passeport citoyen)
- des transitions (entrées et sorties de classe, temps calme méridien)
- de l'accueil et du suivi des enfants en situation de handicap
- de l'offre de soutien scolaire entre « études surveillées » par les enseignants,
- des « devoirs en autonomie » encadrés par les animateurs périscolaires et « accompagnement à la scolarité » en centres socioculturels (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

L'élaboration des projets et planning d'activités périscolaires prendra en compte les orientations et thématiques retenues dans les projets d'école afin d'assurer une cohérence et une complémentarité dans les apprentissages (ex : développement durable, citoyenneté, éco-école,...)



Les parents sont les premiers acteurs éducatifs de l'enfant. Ils sont invités à s'investir bénévolement auprès des enfants de leur école pour animer des ateliers périscolaires, concevoir des projets en commun (journaux, site internet d'école etc...), participer à des temps forts festifs tout au long de l'année sur l'école ainsi qu'à la « fête du périscolaire » au mois de juin.

ASSURER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE PAR UNE CONCERTATION PERMANENTE

Il est important d'instaurer une coordination reconnue entre ces temps en organisant des temps de concertation entre l'équipe périscolaire et le directeur d'école pour préparer les programmes, construire des outils communs de suivi comportemental individuel des enfants, monter des projets transversaux. Ainsi, des temps de coordination seront identifiés sur l'emploi du temps du référent qui pourra en outre participer au conseil d'école, au conseil des enfants (délégués), aux réunions de mise en place de Protocoles d'accueil individualisé (PAI) et d'Equipe de suivi de scolarisation (ESS).

Des temps d'information ou de consultation seront organisés avec les parents d'élèves lors de la rentrée, en début de période, en amont des conseils d'école.

Pour un meilleur suivi des accueils péri et extrascolaires, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance entre enfants, familles et équipes enseignantes et d'animation. A cet effet, les équipes d'animation tendent à être pérennes et formées.

Mettre en oeuvre un projet spécifique pour les maternelles

ADAPTER LE DISPOSITIF D'ANIMATION AU RYTHME DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Ce temps périscolaire est un moment de plaisir pour l'enfant et devra lui permettre de vivre à son rythme, d'avoir le choix de ses jeux et de ses activités dans des espaces aménagés favorisant la découverte d'activités variées de loisirs.

L'accueil des enfants est assuré par du personnel ATSEM titulaire du concours de la fonction publique territoriale et/ou titulaires du CAP petite enfance. Dans le cadre de la formation continue, ces agents pourront acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de l'animation.

En complément, 2 soirs par semaine, les enfants pourront profiter d'activités de type éveil musical, lecture, motricité ou jeu, encadrés par un animateur en séance de 20 minutes.

Les parents et les enfants seront informés de l'activité du jour par affichage en salle de garderie. Un temps d'échange avec l'animateur leur sera consacré à la fin de la séance.

Aucune inscription particulière ne sera nécessaire. Les enfants présents à la garderie choisiront d'y participer en fonction de leur envie.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS "PASSERELLES" AVEC L'ÉLÉMENTAIRE

Le passage des enfants de grande section maternelle à l'élémentaire sera préparé en leur proposant des activités périscolaires communes avec les enfants de CP dans l'école élémentaire du même groupe scolaire.

Il sera également facilité par l'accueil en élémentaire le mercredi midi des enfants de maternelle qui sont inscrits aux activités extrascolaires proposées par la Ville de Niort.



LES MOYENS

La dimension éducative est au cœur du projet de la municipalité et doit favoriser l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Pour cela la Ville de Niort, met en place des moyens qui se déclinent différemment selon les temps périscolaires ou extrascolaires (mercredis et vacances).

Le personnel

RÔLE ET MISSIONS DU PERSONNEL

L'épanouissement de l'enfant passe par un accompagnement éducatif de qualité assuré par des adultes qualifiés.

La Ville entend donner à l'ensemble des intervenants sur ces temps périscolaires (animateurs, personnel de surveillance, bénévoles) les moyens d'une action efficace et une véritable reconnaissance. Le rôle d'encadrement est essentiel ainsi que la stabilité des équipes. L'organisation mise en oeuvre par la Ville fait appel aux compétences des métiers issus de l'animation, tout en favorisant la professionnalisation et la formation continue des agents municipaux. En ce qui concerne plus particulièrement les maternelles, l'accueil sera assuré par des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Le succès des actions repose sur l'existence d'un lien privilégié avec les familles, l'école et d'une relation de confiance avec l'enfant.

UN RESPONSABLE DE SERVICE ANIMATION

Le chef de service a pour mission la mise en oeuvre de la politique enfance de la municipalité, le pilotage et la communication des projets de service et de direction, la mise en oeuvre et le suivi du PEDT, la coordination interservices et partenariale, le management des coordinateurs, et la gestion des emplois, des compétences et des budgets du service.

UNE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La coordinatrice a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier du service mais également de gérer les relations avec les différents partenaires : associatifs pour la mise en oeuvre des ateliers, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations pour le suivi des déclarations obligatoires dans le cadre des agréments accueils de loisirs, la Caisse d'allocations familiales dans le cadre des différents dispositifs contractuels et des financements associés, la Communauté d'agglomération du niortais, pour le suivi du partenariat dans le cadre du Contrat de ville.



UNE COORDONNATRICE ENFANCE/JEUNESSE

Responsable du Conseil Municipal des Enfants, elle organise les élections dans les écoles en lien avec les enseignants et les référents péri et extrascolaires, anime les commissions de travail, les accompagne dans des projets réalistes et réalisables en lien avec les services municipaux et la population. Elle met en oeuvre sur les deux années de mandat un parcours citoyen de découverte des institutions locales ou nationales et de représentation lors des commémorations. Des temps forts sont organisés en lien avec les projets développés par les conseillers municipaux enfants, les manifestations ou thématiques développées par la municipalité.

Elle organise également l'offre estivale de séjours en cohérence avec les orientations du projet éducatif.

QUATRE COORDONNATEURS PÉRISCOLAIRES

Ces postes permanents de coordonnateurs périscolaires multi sites assurent la continuité des actions dans le temps, facteur de stabilité et de réussite.

Ils exercent les fonctions d'interface avec les services administratifs de la Direction de l'Éducation, et sur son territoire, supervisent les activités périscolaires mises en place sur les écoles par les équipes d'animation. Ils veillent particulièrement à l'articulation des projets d'animation avec les projets d'école et interviennent en appui des équipes d'animation, pour aider au règlement des situations complexes ou conflictuelles avec les enfants, l'équipe éducative ou les familles.

Ces postes sont organisés comme suit :

- **3 coordonnateurs d'accueils périscolaires et de centres de loisirs** (accueils extrascolaires)

- **1 coordonnateur des 5 accueils périscolaires des quartiers prioritaires** intégrés au périmètre « contrat de ville », et des dispositifs péri et extrascolaires transversaux :

- animation périscolaire en maternelle en lien avec les coordonnateurs scolaires
- suivi des protocoles d'accueil spécifiques des enfants en situation de handicap en lien avec les coordonnateurs scolaires et péri et extrascolaires
- fête du périscolaire en lien avec les coordonnateurs péri et extrascolaires

LES RÉFÉRENTS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Ce sont les interlocuteurs privilégiés des enfants, des familles et des enseignants sur l'école. Ils élaborent les projets d'animation et assurent leur mise en oeuvre par les équipes d'animation. Ils participent aux conseils d'école et profitent de temps de concertation hebdomadaire avec le directeur d'école pour favoriser l'échange d'informations et la cohérence entre les projets d'école et périscolaires.

Le lien avec les familles doit être constant pour établir une relation de confiance et permettre de véritables échanges. Des temps de rencontre ponctuels sont organisés.

L'accompagnement et la qualité des relations sont tout aussi importants que l'activité en elle-même.

Ce lien est maintenu avec les parents d'élève sur le Conseil municipal des enfants, les séjours et centres de loisirs municipaux grâce à la présence des référents employés comme animateurs les mercredis ou directeurs pendant les vacances.



LES MOYENS

LES ANIMATEURS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Les activités sont encadrées par des animateurs diplômés dans le respect des normes d'encadrement. Les équipes d'animation sont là pour accompagner l'enfant dans un projet et lui permettre d'accéder à d'autres activités qui ne lui sont pas familières.

Les projets et rencontres inter sites seront encouragés afin de valoriser et partager les pratiques et compétences.

Lors des activités, les animateurs sont garants de la sécurité des enfants et attentifs à leur bien-être. La proximité avec l'enfant leur confère un rôle essentiel dans la détection de situation à risque qu'ils se doivent de relayer auprès des professionnels identifiés.

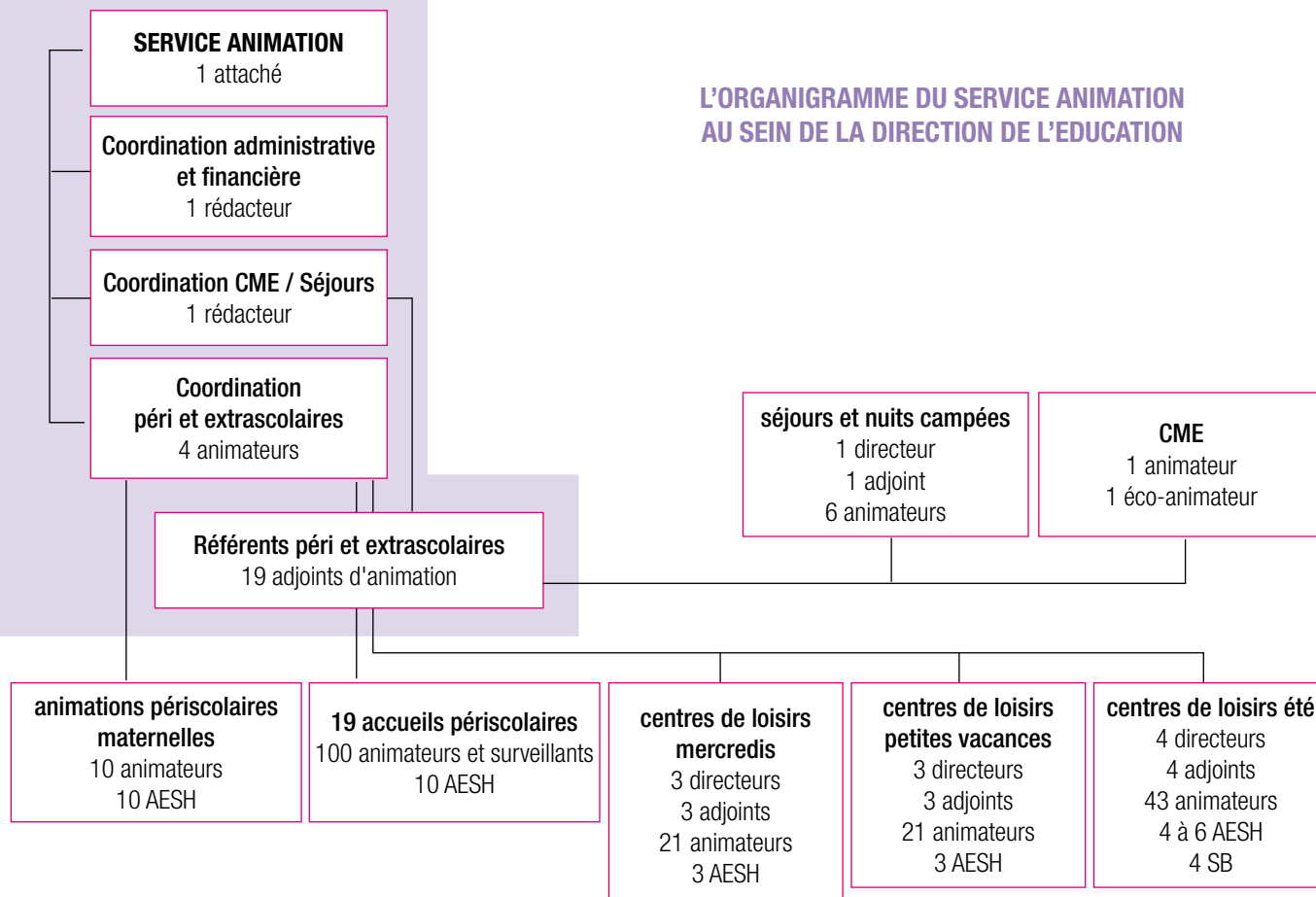
LES SURVEILLANTS PÉRISCOLAIRES

Ils encadrent les enfants pendant la pause méridienne dans la cour et dans le réfectoire du restaurant. A ce titre, ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants, veillent au respect des règles de vie et d'hygiène.

LES ACCOMPAGNATEURS D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Ils encadrent individuellement ou collectivement des enfants en situation de handicap principalement pendant la pause méridienne périscolaire ou en centre de loisirs. Ils prennent le relais des assistants de vie scolaire (AVS) employés par l'Education nationale pour l'accompagnement de ces élèves pendant le temps scolaire.

L'ORGANIGRAMME DU SERVICE ANIMATION AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION



Les structures

DANS LE CADRE DES ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

Pour permettre un accueil sur le temps périscolaire, des lieux dédiés ou mutualisés avec l'équipe enseignante (ex : bibliothèque, salle de motricité) sont accessibles dans chacune des écoles.

DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN CENTRES DE LOISIRS

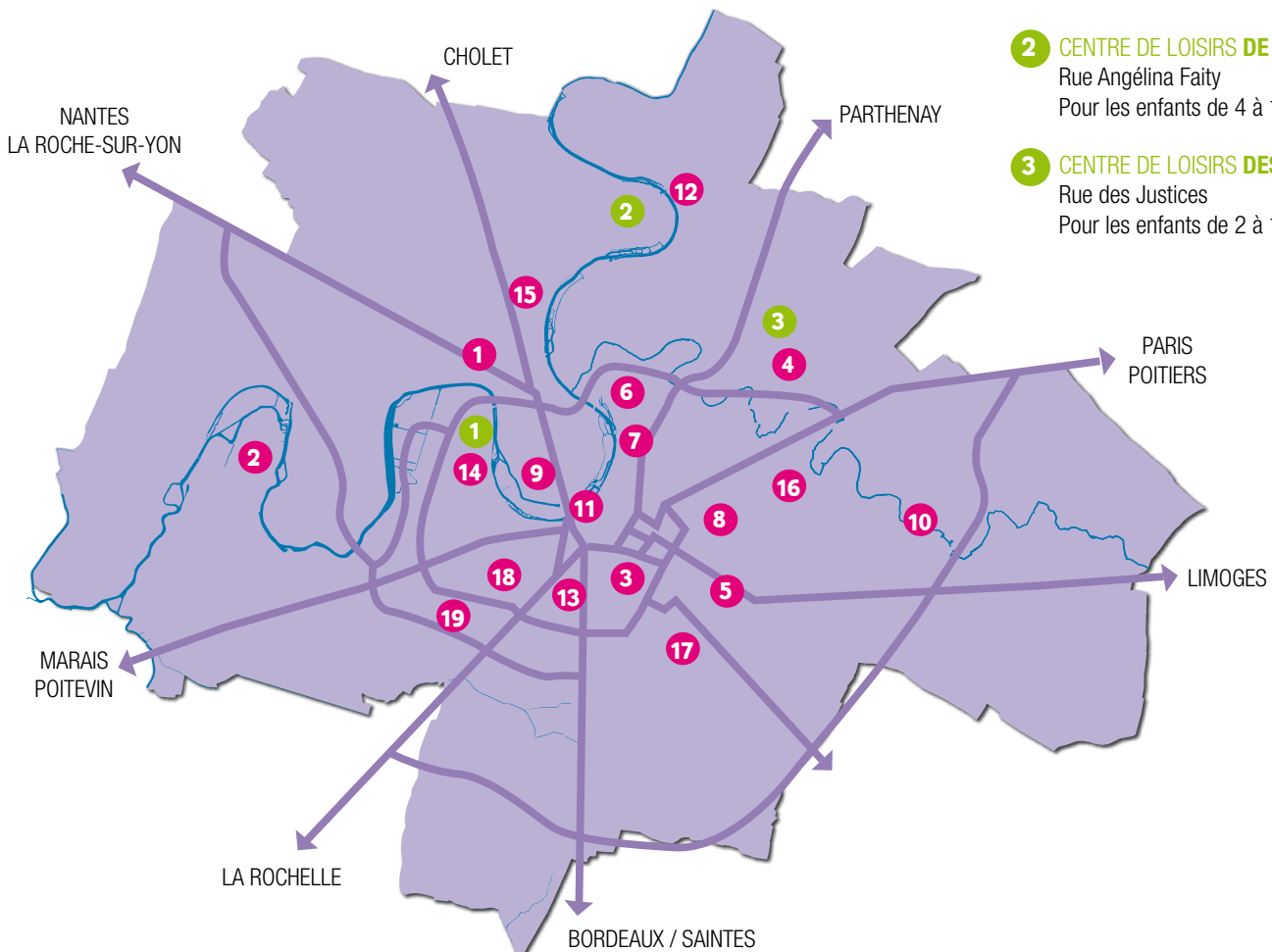
La Ville de Niort propose aux familles niortaises et non niortaises d'accueillir les 2-11 ans dans ses centres de loisirs tous les mercredis de l'année scolaire, aux petites et grandes vacances.

Un service facultatif de ramassage par car est proposé. Deux structures sont entièrement dédiées à cet accueil de loisirs sans hébergement : les centres de Chantemerle (4-11 ans), des Brizeaux (2-11 ans).

Un centre complémentaire est ouvert pour la période estivale parmi les écoles en fonction de la programmation des travaux d'été et de leur situation géographique locale.

- 1 LOUIS ARAGON**
Maternelle : Rue de l'Avenir
Élémentaire : 12, rue du Côteau St-Hubert
- 2 AGRIPPA D'AUBIGNE**
Maternelle : Rue du Moulin
Élémentaire : Place Constand Saboureau
- 3 PAUL BERT**
Maternelle : Rue des 3 Coigneaux
Élémentaire : Rue Paul Bert
- 4 LES BRIZEAUX**
Rue des Justices
- 5 FERDINAND BUISSON**
Rue F. Buisson
- 6 PIERRE DE COUBERTIN**
Rue P. de Coubertin
- 7 JULES FERRY**
Rue Jules Ferry
- 8 JEAN JAURES**
Rue G. Clémenceau
- 9 JEAN MACE**
Maternelle : Rue Fontanes
Élémentaire : 6, rue Jean Macé
- 10 JEAN MERMOZ**
Rue de l'Aérodrome
- 11 JULES MICHELET**
Maternelle : Rue Chabaudy
Élémentaire : 2, rue Emile Bèche
- 12 LA MIRANDELLE**
Rue de la Mirandelle
- 13 LOUIS PASTEUR**
Rue Louis Braille
- 14 ERNEST PEROCHON**
Place Louis Jouvét
- 15 JACQUES PREVERT**
Rue des Sports
- 16 EDMOND PROUST**
Maternelle : Allée P. Kergomard
Élémentaire : Rue Edmond Proust
- 17 GEORGE SAND**
Maternelle : Rue des Charmes
Élémentaire : Rue de la Plaine
- 18 JEAN ZAY**
Boulevard de l'Atlantique
- 19 EMILE ZOLA**
Rue Henri Sellier

- 1 CENTRE DE LOISIRS ERNEST PÉROCHON**
Place Louis Jouvét
Pour les enfants de 2 à 4 ans
- 2 CENTRE DE LOISIRS DE CHANTEMERLE**
Rue Angéline Faity
Pour les enfants de 4 à 11 ans
- 3 CENTRE DE LOISIRS DES BRIZEAUX**
Rue des Justices
Pour les enfants de 2 à 11 ans



LES MOYENS

L'offre de loisirs faite aux enfants

DANS LE CADRE DES ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

L'objectif principal est de créer des espaces ludiques sur chaque site en proposant à la fois un soutien dans les apprentissages scolaires mais également des activités éducatives variées, à la fois culturelles, sportives et citoyennes.

DES PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX sont élaborés par les équipes d'animation avec les partenaires éducatifs :

Certains thèmes « socles » sont reconduits chaque année :

- Santé - sport - bien être : « *M'tes dents* », « *M' ton goûter* », « *Au p'tit coin, je m'y sens bien* », « *Mets tes baskets et combat la maladie* », « *Méditation pleine conscience* » ;
- Citoyenneté et vivre ensemble : « *Débats citoyens* », « *Elections des Conseillers Municipaux Enfants* », « *Découverte des métiers de proximité* », « *Grandir ensemble* » ;
- Solidarité et lien intergénérationnel : « *Journée solidaire de collecte de produits de première nécessité* », « *Lire et faire Lire* » ;
- Développement durable : « *Jardins partagés* », « *Ecoles fleuries* », « *Ecoécoles* », « *Semaine du D.D.* », « *Marchés bio* » ;
- Animal en ville : « *Poulaillers* », « *Education canine* ».

D'autres seront innovants ou en lien avec la thématique annuelle choisie pour :

- mettre en valeur une orientation municipale particulière : propreté urbaine, animal en ville,...
- ou faire résonnance à des événements organisés par la Ville ou ses partenaires dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme.

DES PRESTATIONS ADAPTÉES à l'âge des enfants et au moment de journée

- **Activités libres** (Matin, midi et soirs 1 et 2) : Accueil et départ échelonnés des enfants et activités sous surveillance au choix des enfants : les jeux de société, jeux de cour, lecture, ...
- **Temps calme** (Midi) : retour au calme avant de passer en classe pour mettre les enfants dans des dispositions plus favorables à l'apprentissage - jeux de société, lecture, relaxation, méditation, débats citoyens,...

- **Surveillance restaurant** (Midi) : assistance des plus petits, gestion des flux, éducation au goût
- **Ateliers** (Midi et soir1) : un programme trimestriel d'animations variées est proposé aux enfants qui s'inscrivent à 3 ou 4 activités hebdomadaires encadrées par :
 - les animateurs municipaux : planning des écoles en ligne sur le site www.vivre-a-niort.com.
 - des intervenants associatifs ou bénévoles spécialisés dans une discipline (Midi et soir1) : langue, sport, culture, bien-être, sécurité, animal, développement durable, jeux et loisirs créatifs
- **Goûter** (Soir) : encadrement de la prise du goûter fourni et facturé par la Ville en maternelle ; par les parents en élémentaire.
- **Etudes surveillées** par les enseignants volontaires pour aider les élèves à faire leurs devoirs après la classe ou devoirs en autonomie encadrés par les animateurs sans accompagnement pédagogique (Soir1).
- **Animations périscolaires maternelles** (soir1) : 2 soirs par semaine par des animateurs municipaux. *Exemples d'animation proposée* : jeu musical « *la patate chaude* » ; lecture de conte ; jeux de parcours ; l'épervier ; le béret ; le facteur ; Jacques a dit.

Des restitutions de projets et des ateliers sont proposés aux familles lors de temps forts trimestriels et en fin d'année.

La « fête du périscolaire » est l'événement annuel au cours duquel les familles peuvent découvrir les réalisations de leurs enfants sous différentes formes : chant, danses, expositions de travaux, démonstrations sportives. C'est l'occasion de présenter les projets d'animation dans lesquels ils se sont investis.

LA JOURNÉE PÉRISCOLAIRE S'ORGANISE EN TROIS TEMPS POUR RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT :

- **DE 7 H 30 À 8 H 35** : accueil et activités calmes pour respecter le réveil progressif de chaque enfant,
- **DE 11 H 45 À 12 H 30 OU DE 12 H 30 À 13 H 15** (selon le créneau de passage au repas) : ateliers proposés par les animateurs.
- Activités autonomes et temps calmes proposés entre **13 H 15 ET 13 H 35**,
- **DE 16 H À 17 H 15** (Soir 1) : ateliers, devoirs, ou activités proposés par un intervenant extérieur ou des animateurs,
- Puis **DE 17 H 15 À 18 H 30** (Soir 2) : accueil et activités calmes.

Journée type

ÉCOLE MATERNELLE

Matin

7H30 - 8H35

- Activités libres encadrées

8H35 - 11H45

- Classe

Midi

11H45 - 13H15

- Surveillance restaurant
- Activités libres encadrées

12H35 - 13H35

- Activités libres encadrées

13H15 - 13H35

- Sieste

Après-midi

13H35 - 16H

- Classe

Soir

16H - 16H15

- Goûter (fourni et facturé par la Ville)

16H15 - 17H15

- Activités libres encadrées

16H30 - 17H15

- Ateliers animateurs

17H15 - 18H30

- Activités libres encadrées

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRIORITAIRE

7H30 - 8H35

- Activités libres encadrées

8H35 - 11H45

- Classe

11H45 - 13H15

- Surveillance restaurant
- Activités libres encadrées

12H35 - 13H35

- Ateliers animateurs
- Ateliers associatifs

13H15 - 13H35

- Temps calme

13H35 - 16H

- Classe

16H - 16H15

- Goûter (fourni et facturé par la Ville)

16H15 - 17H15

- Activités libres encadrées
- Etudes surveillées (par les enseignants)
- Devoirs en autonomie (encadrés par des animateurs)
- Ateliers animateurs

16H30 - 17H15

- Ateliers associatifs

17H15 - 18H30

- Activités libres encadrées

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

7H30 - 8H35

- Activités libres encadrées

8H35 - 11H45

- Classe

11H45 - 13H15

- Surveillance restaurant
- Activités libres encadrées

12H35 - 13H35

- Ateliers animateurs

13H15 - 13H35

- Temps calme

13H35 - 16H

- Classe

16H - 16H15

- Goûter (fourni par les parents)

16H15 - 17H15

- Activités libres encadrées
- Etudes surveillées (par les enseignants)
- Devoirs en autonomie (encadrés par des animateurs)
- Ateliers animateurs

16H30 - 17H15

- Ateliers associatifs

17H15 - 18H30

- Activités libres encadrées

Journée type

L'offre de loisirs faite aux enfants

DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS

L'objectif principal est de proposer aux enfants des temps de loisirs ludiques et éducatifs. Chaque centre a son propre projet pédagogique sur lequel les programmes d'activités s'appuient. Des thématiques guident les activités de la semaine de vacances ou du mois pour les mercredis.

Les enfants sont amenés, en fonction de leur nombre et de leur âge, à participer à des projets d'animation, à la fabrication d'objets et autres activités assurées par les animateurs des centres. Des prestations encadrées par des professionnels d'activités sportives, culturelles et environnementales, viennent compléter cette offre.

Enfin, la semaine de vacances est ponctuée par des spectacles ou des sorties.

UNE JOURNÉE TYPE EN ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES VACANCES SCOLAIRES

7 h 30 - 9 h 30	Accueil des enfants (temps calme), ramassage en car possible
9 h 30 - 11 h 30	Temps d'activités. Les enfants ont le choix entre plusieurs activités
11 h 30 - 12 h	Rangement des salles et du matériel, retour au calme, hygiène avant de passer à table
11 h 45 - 13 h	Le repas est un moment de convivialité pour tous. Chaque enfant choisit sa place, à chaque table se trouve un animateur
13 h - 14 h	Temps libre surveillé, sieste et temps calme
14 h - 16 h	Reprise des activités
16 h - 16 h 45	Goûter, regroupement par tranche d'âges
17 h	Départ du car
16 h 30 - 18 h 30	Accueil des parents et garderie

UNE APRÈS-MIDI TYPE EN ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES MERCREDIS

à 11 h 45	Prise en charge des enfants par les parents (cas 1) ou déjeuner à l'école
à partir de 12 h 45	Départ en car vers le centre de loisirs (cas 2)
à partir de 13 h 30	Accueil des enfants et parents sur le centre (cas 1) Arrivée du car au centre (cas 2) Temps libre surveillé, sieste et temps calme
14 h - 16 h	Activités
16 h - 16 h 45	Goûter, regroupement par tranche d'âges
17 h	Départ du car
16 h 30 - 18 h 30	Accueil des parents et garderie

LES SÉJOURS

En complément de l'offre de centre de loisirs sans hébergement, il est proposé l'été des nuits campées pour les enfants fréquentant les centres et pour les enfants de 8 à 14 ans des séjours sur une ou deux semaines dans les Deux-Sèvres à la découverte de notre patrimoine historique et naturel, en bord de mer pour pratiquer les activités nautiques et profiter de notre littoral régional, ou thématique.

« Les enfants sont maîtres de leurs vacances ». L'accent éducatif est porté sur le développement de l'autonomie :

- les animateurs s'adaptent aux demandes de loisirs des enfants qui participent à l'organisation d'animation les plus grands en tutorat des plus jeunes ;
- la gestion libre est recherchée : les enfants élaborent eux-mêmes leur repas tout en respectant un cadre diététique, il est également mis à contribution des tâches qui incombent à la préparation de repas, la mise du couvert, le nettoyage de la cuisine et de la salle de restauration.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le CME est une assemblée constituée de 48 élèves de CM1 élus de toutes les écoles niortaises (publiques et privées), pour 2 ans.

Dans une démarche de participation les conseillers réfléchissent en commission à la mise en place de projets sur des thématiques variées (propreté urbaine ; sécurité aux abords des écoles et des aires de jeux ; droit des enfants) ayant une portée communale et d'intérêt général.

Ils participent aux temps forts municipaux et commémorations et bénéficient d'un parcours initiatique citoyen pour connaître les différentes institutions. Cette activité est encadrée par une coordonnatrice enfance-jeunesse.

Un référent périscolaire et les deux éco-animateurs participent à l'animation des commissions les mercredis après-midi, toutes les deux semaines.

Les outils



GUIDE DE LA RENTRÉE : modalités d'inscriptions scolaires, péri et extrascolaires

CHARTES TEMPS MÉRIDIENS : rôle des encadrants et règles de vie collective

GUIDES DE L'ÉTÉ : modalités d'inscription et présentation des offres estivales en centre de loisirs et en séjours

GUIDE DES ÉLECTIONS CME : de la candidature au siège en commission

SITE INTERNET : www.vivre-a-niort.com

LES MOYENS

Des partenaires privilégiés

Il convient de favoriser les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels permettant ainsi à chacun de se nourrir des pratiques et expériences des autres. La mise en réseau des différents dispositifs est indispensable pour apporter les réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, de chaque famille, de chaque enfant. Chaque rencontre et projet partenarial sera poursuivi.

AVEC L'EDUCATION NATIONALE

L'action de la Ville s'appuie sur l'ensemble de la communauté éducative.

Enseignants et équipes d'animation s'occupent des mêmes enfants dans un même espace à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de rechercher l'articulation la plus cohérente entre les projets d'écoles et les actions menées en direction des enfants hors temps scolaire.

AVEC LES PARENTS

L'implication des parents sera systématiquement recherchée. Ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Elle passe par une communication constante à chaque stade du projet : inscription, planification et évaluation des activités, partage et participation bénévole aux activités et temps festifs..

AVEC LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Le travail collaboratif avec les partenaires associatifs permet d'enrichir et de diversifier le programme d'animations proposé aux enfants. Les intervenants associatifs qualifiés et experts dans leur discipline apportent ainsi une plus-value aux prestations proposées. La planification annuelle des interventions leur garantit un emploi du temps stable et une ressource financière à moyen terme pour recruter du personnel qualifié.

- **SPORT** : Niort Handball Souchéen, Union Athlétique Niort Saint-Florent, Echiquiers niortais, Le poing de rencontre niortais, SA Souché Niort & Marais, USEP, Taekwondo club niortais, Ecole de tennis de Niort, US Pexinoise foot, ASN Basket, Niort Tennis de table, Niort Gym, Jean-Christophe MAJOU Boxe, Stade Niortais, Rugby
- **CULTURE** : Centre d'Etudes Musicales, Bia Bia [entre nous], Danse modern' Jazz, Philippe Groulard Chant, Les Ateliers du Baluchon, Idalina Pedrosa Photographe, Cirque en scène, IZUBA project, Edad Mestizad, Anouk Bernard Chant
- **LANGUE / LECTURE** : Ludilangue, Niortgorod, Lire et faire lire, ACATE Poésie,
- **SANTÉ / BIEN ÊTRE** : Peggy Lurton Art thérapie, Cédric Rodon Méditation
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE / ANIMAL** : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Cherveux agility
- **SOLIDARITÉ** : Les restos du coeur, La Croix rouge, L'anneau de l'espoir, Le Secours populaire, Le Secours catholique
- **CITOYENNETÉ** : La ligue de l'Enseignement, Kurioz, Aide et action, l'UNICEF

AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DES DEUX-SÈVRES

Ces organismes poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités : améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements, et mieux accompagner les familles lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Ville de Niort contractualise chaque année avec ces organismes et perçoit des aides afin que les familles aux ressources les plus modestes, bénéficient d'un soutien financier pour l'accueil de leurs enfants en accueil de loisirs péri et extrascolaires. En contrepartie, les services de la Ville de Niort s'engagent à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Partenaire incontournable, les agents de ce service d'Etat sont garants du respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ils s'assurent du bon fonctionnement des accueils de loisirs péri et extrascolaires par une mission d'évaluation et de conseil.

Ils restent à la disposition de tous les acteurs locaux pour les encourager, les informer et leur proposer des formations ou des projets.



AVEC LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Les missions des infirmières de ce service du Conseil Départemental, mandatées par la DDCSPP, ont un rôle de prévention en réalisant des visites de suivi et de contrôle des ALSH et des accueils périscolaires. Elles évaluent les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans : l'organisation, le fonctionnement, l'aménagement des locaux.

AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Dans le cadre du volet « parentalité - réussite éducative », le Contrat de Ville finance des actions sur les 5 écoles comprises dans son périmètre.

Les objectifs recherchés sont d'atténuer les inégalités sociales et culturelles, des populations de ce territoire.

Les actions développées dans le cadre du PEDT s'inscrivent pleinement dans ces orientations.



UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION PERMANENTE DU PROJET ÉDUCATIF

Pour les accueils périscolaires, les informations quantitatives récoltées par le biais d'états de présence mensuels permettent de mettre en évidence le nombre de places offertes, le taux de participation, le ratio entre le nombre de places disponibles et le nombre d'enfants dans l'école, la diversité des activités proposées.

Les bilans trimestriels sur chaque école et bilans hebdomadaires dans chaque centre de loisirs permettent d'évaluer plus précisément l'adéquation entre l'offre et les besoins des enfants et familles et de faire évoluer les projets d'animation en fonction des spécificités de chaque site et des projets de structure.

La participation des référents et coordonnateurs périscolaires aux conseils d'école, la consultation régulière de l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires, doivent permettre de mesurer les écarts entre les objectifs généraux arrêtés par la collectivité et les résultats atteints, et de proposer les évolutions appropriées tout en assurant une cohérence du dispositif sur l'ensemble du territoire Niortais.

Critères d'évaluation

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels visés	Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)
Contribuer à l'épanouissement des enfants		
Favoriser l'enrichissement de chaque enfant	Diversifier les activités Améliorer le cadre de vie en respectant l'environnement, les espaces et mobiliers et les personnes du quartier	Nombre et domaines d'activités, d'inscriptions et de fréquentations. Evolution des dégradations et des relations
Permettre le développement de l'autonomie	Développer des automatismes dans les comportements d'hygiène, de santé et de sécurité Responsabiliser les enfants en leur donnant des rôles ou des tâches	Nombre et fréquence des sollicitations au sein de l'école. Transposition en dehors de l'école. Rôles et tâches délégués
Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant	Alterner temps d'activités encadrées, temps d'activités libres, et temps calmes Adapter la programmation aux temps forts ou aux projets d'écoles	Planning d'activités, programmation annuelle et découpage des temps périscolaires

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels visés	Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)
Favoriser la socialisation		
Aider à l'apprentissage de la vie collective	Faire comprendre aux enfants leurs droits et leurs devoirs et leur faire adopter les règles de bonnes conduites sociale, culturelle, intergénérationnelle	Séance d'information des règles, évolution et nombre de conflits, de médiations, de mesures réparatrices et de sanction
Favoriser la mixité	Partager des activités avec les habitants du quartier, à l'échelle de la ville, avec les adultes, parents, enseignants, et les seniors	Nombre et type de participation des adultes et des corporations, des thématiques culturelles, des rencontres intra et inter quartiers
Animer le vivre ensemble	Former les agents à la gestion de l'agressivité, à la médiation, au développement des compétences psychosociales Responsabiliser les enfants en leur donnant des rôles ou des tâches	Nombre, thématiques et contenus de formation, d'agents formés, de jours de formation Rôles et tâches déléguées



UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION PERMANENTE DU PROJET ÉDUCATIF

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels visés	Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)
Renforcer la citoyenneté		
Promouvoir les valeurs de la république et encourager la participation citoyenne	Organiser des débats citoyens Soutenir les initiatives locales des enfants ou des parents d'élèves	Nombre, fréquence et durée des séances, thématiques abordées, fréquentations. Nombre et type de projet
Favoriser la compréhension des enjeux interculturels et la solidarité	Animer des ateliers de découverte du monde Accueillir des parents bénévoles disposés à partager leur culture Organiser des actions de solidarité	Nombre et domaines d'activités, d'inscriptions et de fréquentations. Nombre, thématiques et contenus proposés par les parents bénévoles
Prévenir des risques	Faire intervenir des professionnels de la gestion des risques auprès des enfants comme des encadrants (conférence ou formation)	Nombre d'enfants impliqués, de destinataires impactés, de partenaires soutenus Nombre, type et contenu d'interventions, nombre d'enfants ou d'encadrants participant
Lutter contre les inégalités		
Adapter la politique tarifaire	Mettre une tarification différentielle adaptée aux revenus des familles	Nombre de tranches de QF et niveau des tarifs par rapport au coût de l'activité. Participation aux activités par QF.
Promouvoir l'égalité des chances	Renforcer l'équipe périscolaire par des animateurs et des surveillants sur tous les temps et par des intervenants associatifs 2 à 3 fois par semaine. Former les agents aux techniques d'animation, au développement des compétences psycho-sociales. Favoriser l'accès aux activités par une prise en charge des frais logistiques	Taux d'encadrement, taux d'activités, différence de taux avec les autres écoles Nombre, thématiques et contenus de formation, d'agents formés, de jours de formation Coût des transports et fournitures pris en charge
Renforcer l'accompagnement dans les écoles des quartiers sensibles prioritaires	Enrichir l'offre d'intervention Développer les projets partenariaux Renforcer l'encadrement	Taux d'interventions associatives supplémentaires Nombre de projets, de partenaires, fréquentation Taux de renfort d'encadrement
Permettre un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap (ESH)	Partager l'information pour améliorer le suivi individuel des ESH Recruter des auxiliaires de vie scolaire (AVS) ou des accompagnateurs d'ESH (AESH) Proposer des activités adaptées aux handicaps	Fréquence et type des échanges, qualité et nombre des participants, aménagements et évolutions de l'accueil Nb d'ESH accompagné, type d'accompagnement (individuel, collectif) Nombre, type et contenu d'activités, nombre d'ESH participant

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels visés	Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)
Renforcer le lien école / périscolaire / familles		
Reconnaître l'intérêt et la place de chaque acteur dans le parcours éducatif de l'enfant.	Elaborer en partenariat avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves des projets d'animation en cohérence avec les projets d'écoles et les orientations municipales Partager les espaces, les règles et les rôles	Nombre et type de projets co-construits avec les équipes enseignantes ou les APE / familles, niveau de participation des acteurs, prise en compte des orientations des projets d'école.
Assurer la continuité éducative par une concertation permanente	Participer aux instances institutionnelles de concertation spécifique à la zone urbaine sensible Organiser des temps d'échange réguliers avec les enseignants ou les familles et participer à leurs dispositifs internes de concertation Partager les espaces et les règles	Nombre, fréquence et type de concertation, niveau de participation des acteurs. Evolution du climat et du nombre de conflits
Mettre en oeuvre un projet spécifique pour les maternelles		
Adapter le dispositif d'animation au rythme des enfants de moins de 6 ans	Garantir le volontariat des enfants Adapter les ateliers aux besoins et envies des enfants	Détermination des groupes par les ATSEM Diversité des animations proposées (active / calme)
Mettre en place des actions « passe-relles » avec l'Elémentaire	Organiser des actions tutorées entre élémentaires et maternelles. Initier les grandes sections au dispositif périscolaire élémentaire	Nombre, type et contenu des actions. Fréquences et niveau de participation



